



**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 517-2017**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 517-2017 visant à abroger le règlement 188-2002 et à modifier l'article 3.6.1 du règlement 65-98 portant sur les ententes relatives aux travaux municipaux

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2017, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement 517-2017 visant à abroger le règlement 188-2002 et à modifier l'article 3.6.1 du règlement 65-98 portant sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 11 juillet 2017, à 16 h 00, à l'hôtel de ville, au 189, rue Dupont, Pont-Rouge. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le territoire visé par le projet de règlement numéro 517-2017 correspond à l'ensemble du périmètre d'urbanisation de la ville de Pont-Rouge. Le principal objet de cette assemblée est :

- Corriger les pourcentages du partage de coûts entre la Ville de Pont-Rouge et le promoteur d'un développement.
2. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 28 juin 2017

NICOLE RICHARD
GREFFIÈRE-ADJOINTE PAR INTÉRIM